



JOURNÉE DE FORMATION SUR LE DROIT AU LOGEMENT

A PARIS, LE VENDREDI 13 AVRIL 2018
de 9 heures à 17 heures
à la Ligue des droits de l'Homme
138 rue Marcadet 75018 Paris (M° Lamarck-Caulaincourt)

LE DROIT AU LOGEMENT OU UN DROIT À DÉFENDRE **TOUS LES JOURS**

Au printemps prochain débutera le débat parlementaire sur le Projet de Loi (loi ELAN) « Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique ».

A cette occasion, le SAF vous propose de faire le bilan du droit positif actuel et de découvrir les perspectives de l'évolution du droit au logement, à la lumière de l'analyse de personnalité-es, associations et syndicats qui ont procédé à une étude de ce projet de loi.

Ce colloque a également pour objectif de permettre aux avocat-es investi-es dans le secteur du logement d'échanger et de s'organiser pour assurer une défense efficace du droit au logement.



JOURNÉE DE FORMATION SUR LE DROIT AU LOGEMENT

Lieu : Ligue des droits de l'Homme

138 rue Marcadet 75018 Paris (M° Lamarck-Caulaincourt)

VENDREDI 13 AVRIL 2018 - 9 h à 17 heures

FORMATION VALIDEE AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE

PROGRAMME

MATINÉE - (Merci de penser à émarger la feuille de présence)

9 h : Accueil

9 h 30 : **Présentation et objectifs de la journée**

- *Laurence Roques, présidente du SAF*
- *Mylène Stambouli avocate, commission logement du SAF*
- *Chantal Bourglan, avocate, commission logement du SAF*

9 h 45 : **Lutte contre l'habitat indigne : secteur droit au logement à mieux investir**

- ◆ Insalubrité, péril, saturnisme et locaux impropres à l'habitation et décence : définitions, règles de droit et jurisprudence - *Chantal Bourglan, avocate au barreau de Marseille*
- ◆ Actions de lutte contre l'habitat indigne - *Fondation Abbé Pierre*
- ◆ Débat avec les participant-es

10 h 45 : pause

11 h 00 : **DALO et DAHO: Le droit au logement opposable une réalité ?**

- ◆ Efficacité et limites du dispositif, *René Dutrey, secrétaire général du Haut-comité pour le logement des personnes défavorisées et du comité de suivi DALO,*
- ◆ Recours indemnitaire : état des lieux - *Mylène Stambouli, avocate au barreau de Paris*
- ◆ Débat avec les participant-es
- ◆ 12 h 30 : Déjeuner

APRÈS-MIDI - (Merci de penser à émarger la feuille de présence)

13 h 30 : **Evolution de la loi du 6 juillet 1989**

- ◆ Apports et bilan des lois successives
- ◆ Exemples d'actions

Benoît FILIPPI économiste, spécialiste de l'habitat et membre du RESEL et un magistrat du SM

- ◆ Débat avec les participant-es

15 h 30 : pause

15 h 45 : **Projet de loi Logement « Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique » ELAN : quelles perspectives ?**

- ◆ Création d'un « bail mobilité »
- ◆ Evolution du secteur du logement social
- ◆ Coordination des procédures d'expulsion locative et de surendettement
- ◆ Point d'étape sur l'encadrement des loyers

Intervenant-es:

- *Confédération Syndicale des Familles (CSF)*
- *Benoît Linot, chef de projet en charge du Pôle national de prévention des expulsions locatives (DIHAL)*
- ◆ Débat

17 h : Clôture des débats - Conclusion des travaux



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au SAF 34 - rue Saint-Lazare 75009 PARIS
Tél. 01 42 82 01 26 saforg@orange.fr Lesaf.org

**INSCRIPTION GRATUITE PRÉALABLE INDISPENSABLE
À LA JOURNÉE DU VENDREDI 13 AVRIL 2018 SUR LE DROIT AU LOGEMENT**

Participera à la formation sur le droit au logement du 13 avril 2018

Nom :

Prénom :

Date de naissance : - - 19.....Lieu (code postal) :

Avocat adhérent SAF

Avocat non adhérent SAF

Associatif

Élève-avocat, étudiant

Autre :

Barreau :

Adresse professionnelle :

CP..... Ville.....

SIRET.....

Tél :

Mail :

Participera au déjeuner (15 euros) . J'adresse un chèque à l'ordre du SAF

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats

(Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011 SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : 6 heures

Pour valider la formation - Il vous sera **INDISPENSABLE** d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation - en fin de formation

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.